

La gestion des déchets est une activité qui peut avoir des conséquences pour la santé humaine et les écosystèmes. En outre, la capacité des installations d'élimination des déchets actuellement en service, l'implantation de nouvelles usines de traitement et leur acceptation par la société restent des problèmes d'actualité. L'impact social, économique et environnemental de la production de déchets a aussi une dimension régionale, car c'est généralement aux collectivités locales qu'il appartient d'assurer l'élimination des déchets. De nombreux pays de l'OCDE prennent des mesures pour renforcer la réduction et le recyclage des déchets, la gestion des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie et la responsabilité des producteurs.

En 2008, la production de déchets municipaux des pays de l'OCDE était comprise entre 833 kilogrammes par habitant au Danemark et 306 kilogrammes en République tchèque (graphique 30.1). La différence dépend du niveau et des habitudes de consommation, du taux d'urbanisation, du mode de vie et aussi, bien sûr, des pratiques nationales en matière de gestion des déchets. Entre 1995 et 2008, c'est en Nouvelle-Zélande, en Slovaquie, en Israël, au Japon et en Allemagne que la production de déchets municipaux a le plus diminué.

A l'échelle régionale, le volume de déchets municipaux par habitant varie beaucoup d'un pays à l'autre aussi bien qu'au sein d'un même pays. En 2008, de tous les pays de l'échantillon, c'était la Fédération de Russie qui affichait les plus grandes disparités. La production de déchets par habitant se situait à 11 % de la moyenne nationale dans la région de Volgograd, alors qu'elle était plus de deux fois supérieure dans celle de Kostroma. En ce qui concerne les pays membres de l'OCDE, c'était en Allemagne que les écarts régionaux étaient les plus sensibles. Ainsi, la production par habitant de déchets municipaux était près de deux fois supérieure à la moyenne nationale dans la région de Saxe-Anhalt, tandis qu'elle n'atteignait que 43 % de cette moyenne dans la région de Berlin (graphique 30.2).

Les différences dans la gestion des déchets à l'échelon local et, à l'intérieur des pays, dans le comportement des citoyens, explique les fortes disparités régionales des taux de recyclage. Ces dernières sont particulièrement marquées en Allemagne et en Italie (graphique 30.3).

On trouve des régions aux résultats supérieurs à la norme à la fois dans les pays où les taux de recyclage sont élevés (région de Trier, en Allemagne, où presque tous les déchets sont recyclés) et dans ceux où la pratique est moins répandue (Pomorskie, en Pologne, où 20 % des déchets sont recyclés, soit deux fois plus que la moyenne nationale) (graphique 30.3).

### Définitions

Les déchets municipaux correspondent à la quantité totale de déchets collectés par les communes ou pour leur compte. Il s'agit des déchets ménagers et assimilés (issus des activités commerciales et artisanales, administrations, petites entreprises et jardins) ; ne sont pas compris les déblais et gravats, les eaux usées et les boues d'épuration.

Le taux de recyclage indique le pourcentage des déchets municipaux qui subit un recyclage sous une forme ou une autre, entre autres un recyclage des matières (y compris le compostage).

### Sources

Données nationales : statistiques de l'environnement de l'OCDE

OCDE, base de données régionales, <http://dotstat/wbos/>.

Eurostat et Istat pour les données régionales sur les déchets recyclés.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

La somme des données régionales recueillies sur les déchets ne correspond pas toujours aux données nationales de l'OCDE.

### Années de référence et niveau territorial

2008 ; TL2.

Dernière année disponible : 2003 pour l'Australie ; 2004 pour la France ; 2006 pour le Canada et l'Espagne ; 2007 pour la Hongrie, la Corée et la Russie.

Données non disponibles pour le Chili, la Suisse, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Slovaquie, la Suède, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

### Informations complémentaires

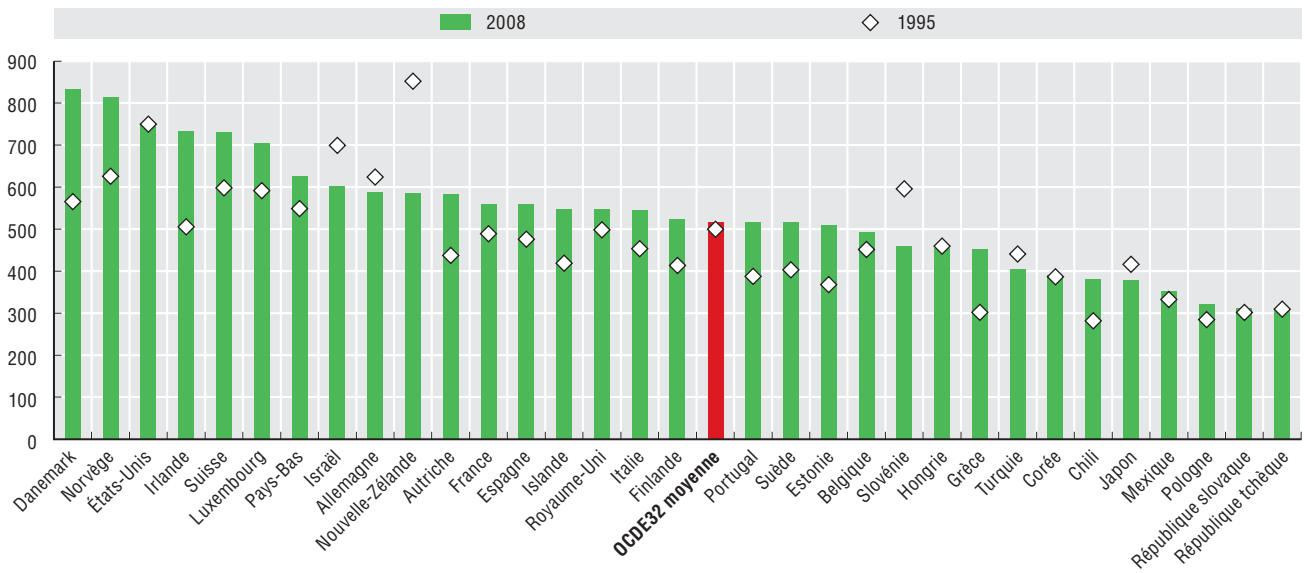
OCDE (2008), Indicateurs clés de l'environnement.

### Notes des graphiques

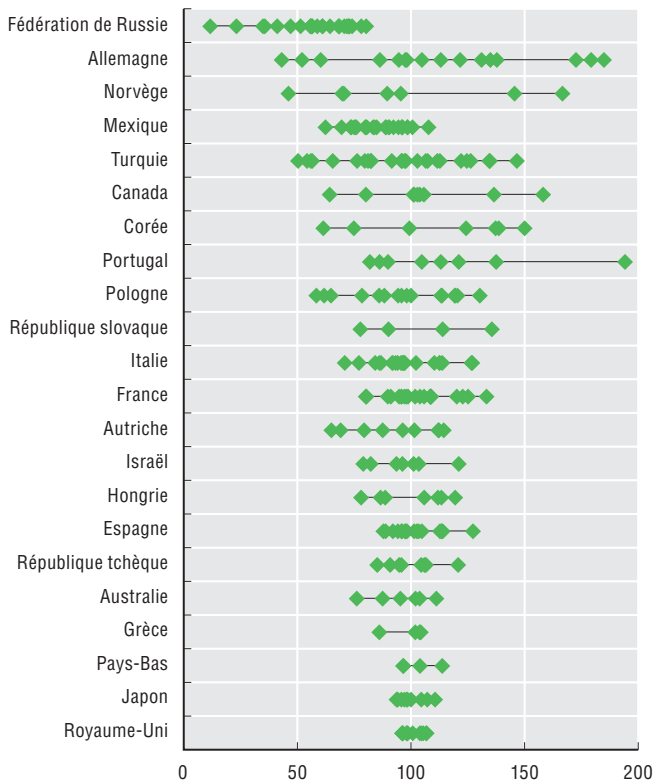
30.3 : Régions TL3 pour la Belgique et les Pays-Bas ; les données sur l'Allemagne et le Royaume-Uni portent respectivement sur 39 et 37 régions définies nationalement ; données 2009 pour l'Autriche, la Norvège et le Royaume-Uni.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

30.1. Déchets municipaux (kg par habitant), 1995 et 2008



30.2. Fourchette régionale (TL2) de la production de déchets municipaux par habitant, 2008



30.3. Fourchette régionale (TL2) du pourcentage de déchets municipaux recyclés (y compris le compostage), 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932439957>



Extrait de :  
**OECD Regions at a Glance 2011**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2012), « Déchets municipaux », dans *OECD Regions at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2011-35-fr](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2011-35-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).